



# la Ville investit pour le cadre de vie

INFO TRAVAUX

OCTOBRE-NOVEMBRE 2024

L'entretien des avenues et des rues de notre Ville (186 km) participe à rendre agréable notre cadre de vie. Chaque année, dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement, un programme de réfection des voiries est établi et mis en œuvre. De plus, afin d'étendre la place de la biodiversité en ville et de rendre agréable notre cadre de vie, la Ville réalise des aménagements en faveur de la renaturation des espaces publics. Ces aménagements s'inscrivent dans le cadre du plan d'actions « Saint-Maur Ville durable » avec notamment la création d'îlots de fraîcheur. Votre avenue est concernée cette année par ce programme de renaturation.

Ces travaux démarreront très prochainement. Vous en trouverez le détail et le calendrier ci-dessous.

## ➤ Localisation

**Avenue du Général Leclerc et pont de l'Est** (Du boulevard de Champigny au Pont de l'Est)

## ➤ Nature des travaux

### PONT DE L'EST

- rénovation de la chaussée
- reprise nécessaire des trottoirs

### AVENUE DU GENERAL LECLERC

- rénovation de la chaussée
- reprise ponctuelle du trottoir cotés habitations avec la création d'une banquette engazonnée
- création d'un îlot vert angle pont de l'Est/avenue du Général Leclerc (côté voie ferrée)
- création d'un dispositif de ralentissement. (côté boulevard de Champigny)

### POLITIQUE CYCLABLE

- raccords des pistes cyclables des avenues de Lattre de Tassigny et Général Leclerc
- matérialisation de logos itinéraires cyclables
- création de 2 parcs de stationnement à vélos rue Lafayette (10 arceaux soit 20 places) et 6 arceaux - 12 places

## ➤ Déroulement et horaires du chantier

- Travaux de voirie à partir de fin octobre jusqu'à fin novembre 2024 pour 3 semaines ;
- Horaires du chantier : du lundi au vendredi de 8 à 18 heures (hors jours fériés) ; **la circulation sera fermée sur le tronçon travaillé;**
- **Le stationnement sera interdit dans l'emprise du chantier.** Nous vous remercions de bien vouloir respecter cette interdiction et de prendre soin de stationner vos véhicules à l'intérieur de votre propriété ou sur les voies adjacentes.

Conscients de la gêne occasionnée par ces travaux d'amélioration du cadre de vie, nous vous remercions de votre compréhension et comptons également sur votre soutien et accompagnement lors de ces travaux.

## ➤ Coût

140 000 € TTC



Ne pas jeter sur la voie publique

Renseignements : 01 45 11 66 23  
nouscontacter@mairie-saint-maur.com

  
@VilleSaintMaur  
saint-maur.com